



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 AVRIL 2022

DELIBERATION N°20220405_02

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le trente mars, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, M. Pascal BROCA, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, Mme Coralie LECOLIER, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia MORENO, pouvoir à M. Guy LUQUE ; M. Stéphane JACQUOT, à Mme Emmanuelle BRESSOUD ; Mme Adeline COUMAILLEAU, à M. François MARTOUREY ; M. Gilles DOR, à Mme Marielle LABERTIT ; M. Thomas CASAMAYOU, à Mme Coralie LÉCOLIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Mme Béatrice DUCASSE est nommée secrétaire de séance.

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

Nomenclature : 5.3.5

Rapporteur : M. LE MAIRE

OBJET : REMPLACEMENT D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ENTRAINANT NOUVELLE ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CA DU CCAS

La démission de Madame Sandrine COTTIN de son mandat de conseillère municipale entraîne automatiquement la fin de ses fonctions de membre délégué de la Ville au Conseil d'administration du CCAS comme représentant de la liste « Ensemble pour Tyrosse ». Il y a donc lieu de la remplacer.

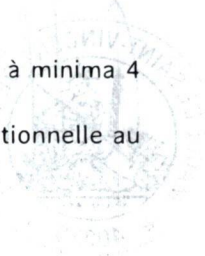
Madame Adeline COUMAILLEAU, suivante de liste, a décidé de renoncer à cette place et de ne pas siéger au sein du CA du CCAS.

Les listes présentées à l'élection des délégués au CA du CCAS le 15 juillet 2020 ne comportant plus de candidats, en application de l'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il convient de procéder au renouvellement de l'intégralité des administrateurs élus et donc à une nouvelle élection de ceux-ci au sein du conseil municipal.

Les articles L.123-6 et R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles régissent la composition du conseil d'administration du CCAS. Outre le Maire qui le préside de droit, son effectif total est fixé à 16 membres, soit le maximum légal, se répartissant en nombre égal comme suit :

- 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal
- 8 membres nommés par le Maire parmi des personnes extérieures au Conseil Municipal, dont à minima 4 représentent des associations œuvrant dans le domaine social.

Les membres élus par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.



2 listes se sont présentées :

- « Ensemble pour Tyrosse » (majorité municipale) :
 - o Sylvie BARTHELEMY
 - o Pierre LAFFITTE
 - o Guy LUQUE
 - o Stéphanie MORA-DAUGAREIL
 - o Christine GAYON
 - o Patricia MORENO
 - o François MARTOUREY
 - o Stéphane JACQUOT
- « Osons Tyrosse-Semisens 2026 » (opposition) :
 - o Coralie LÉCOLIER

Etat du vote :

Le vote se traduit par

- 24 voix pour la liste « Ensemble pour Tyrosse »,
- 4 voix pour « Osons Tyrosse-Semisens 2026 »
- 1 vote blanc.

Ce qui conduit, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à attribuer :

- 7 sièges à la liste Ensemble pour Tyrosse ;
- 1 siège à la liste Osons Tyrosse-Semisens 2026.

Après avoir entendu Monsieur le Maire en son exposé et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R.123-7, R.123-27 et R.123-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération 20200715_02 du 15 juillet 2020 portant élection des délégués du conseil municipal au CA du CCAS suite aux élections municipales de 2020,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 8 représentants au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ELIT les Conseillers Municipaux suivants, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS pour la durée de leur mandat de conseiller municipal :

Sylvie BARTHELEMY (« Ensemble pour Tyrosse »)

Pierre LAFFITTE (« Ensemble pour Tyrosse »)

Guy LUQUE (« Ensemble pour Tyrosse »)

Stéphanie MORA-DAUGAREIL (« Ensemble pour Tyrosse »)

Christine GAYON (« Ensemble pour Tyrosse »)

Patricia MORENO (« Ensemble pour Tyrosse »)

François MARTOUREY (« Ensemble pour Tyrosse »)

Coralie LÉCOLIER (« Osons Tyrosse-Semisens 2026 »).

Monsieur le Maire a proclamé lesdits Conseillers Municipaux, membres du Conseil d'Administration du CCAS qui ont déclaré accepter ce mandat.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.

Certifié exécutoire

. par transmission au contrôle de légalité le 19/04/2022

N° acquittement : 040-214002842-20220405-20220405_02-DE

. par affichage du 19/04/2022 au 20/06/2022

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,
Régis GELEZ



Le Maire,
Régis GELEZ